



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 mars 2017

Commune de Ladon (45270)

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 15 mars 2017, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence d'Albert FEVRIER, Maire de Ladon.

Présents : Albert FEVRIER, Raphaël ALLEAU, Sandrine BLADY, Mireille CHAILLY, Jean-Michel POULAIN, Jean-Michel CHAUVEAU, Christian CHESNOY, Evelyne GERMAIN, Christine BRECIE-LEPLAT, Guy VAAST, Nathalie BRISSET, Frédéric GLAUME.

Pouvoir : Stéphanie DENAES à Jean-Michel POULAIN,

Secrétaire de séance : Mireille CHAILLY

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve le compte-rendu de la séance du 26 janvier 2017.

Le maire donne lecture du courrier émanant de M. Gilbert Beauvais faisant part de sa démission du Conseil Municipal pour raison professionnelle.

1. Parc éolien, demande de délibération :

Le Maire fait part d'un projet d'un parc éolien sur la commune de Lorcy, après avoir pris connaissance du dossier, le Conseil Municipal par solidarité avec la commune de Lorcy délibère comme suit :

Abstention : 2 ; Pour : 3 ; Contre : 8

2. FARU :

Le Maire fait part de la réouverture du dossier FARU pour les familles CADORET et LETORT / PLA.

3. Désignation des délégués de la CLECT :

Désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant siégeant à la CLECT de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais.

Est désigné M. Albert FEVRIER Titulaire et Mme Evelyne GERMAIN Suppléante.

4. Désignation des délégués de la fourrière animale :

Désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant.

Est désigné Mme Evelyne GERMAIN Titulaire et Mme Mireille CHAILLY Suppléante.

5. Tableau des effectifs à compter du 1^{er} avril 2017 :

Filière technique : CHEMIN Joëlle Adjoint Technique Territorial à Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe.

CHESNOY Jonathan Adjoint Technique Territorial à Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe.

DAUVERGNE Catherine Adjoint Technique Territorial à Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe.

6. Subventions associations :

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal attribue aux associations les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	MONTANT ALLOUE
Alcool écoute joie et santé	300€
Amicale de pétanque Ladon- Chapelon	800€
ASCL	1 500€
Association accueil enfants	2 000€
Bibliothèque	100€
Chorale Chatereine	600€
Club des loisirs	200€
Comité des fêtes	2 000€
Coopérative scolaire maternelle	500€
Coopérative scolaire élémentaire	500€
Groupement féminin	200€
Gym volontaire	200€
Mômes en fêtes	500€
Rose et vacances 2 enfants à 110€	220€
Société de chasse La Ladonnaise	500€
Tennis club de Ladon	1 600€
US football club Ladon Bellegarde	
Collectif de défense de Ladon	
TOTAL	11 720€

Reste à statuer sur les dossiers des associations Foot et Collectif de défense de Ladon.

Un courrier sera adressé au club de country pour clarifier la situation car l'association n'a pas son siège social à la mairie, et également aux coopératives scolaires pour donner leur bilan annuel.

7. Délibération pour le versement des indemnités de fonctions des Adjointes et du Maire :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité et avec effet au 1^{er} février 2017 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint et de Maire.

8. Questions diverses :

La préparation du tableau des élections sera vu à la prochaine réunion.

Un conseiller fait part que les agents du secrétariat de mairie informe du retard de travail et des heures supplémentaires, elles voudraient que la mairie soit fermée un jour par semaine pendant plusieurs mois. Le Maire répond qu'il y a un service public à assurer, d'être plus bref au téléphone, de clarifier les dérangements avec les écoles, de ne plus faire d'heures supplémentaires. Mme BLADY se propose de venir aider au secrétariat.

Un conseiller s'interroge comment régler la première facture du SICTOM et son étalement.

Les deux voitures Place de la Croix Blanche seront évacuées par la fourrière prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45

Le Conseil Municipal,

Le Maire

